

LOZÈRE

MAIRIE DE MARCHASTEL

ARRONDISSEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Mende

CANTON

du 13/02/2014

Nasbinals

Nombre

de conseillers en exercice	9
de présents	7
de votants	7

L'an deux mille quatorze et le treize février à 14 heures, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : Mr. Roger BRUN, Mr Bernard CRUEIZE, Eric MALHERBE, Monsieur Robert RAYNAL Mlle Denise ROUEL, Mr Jacques THIOT, Urbain VIGIER

Absents : Mr Guy ENSUQUE, Mme Sylvie CRUEIZE

Objet

Adhésion au syndicat mixte
de préfiguration du PNR de
l'Aubrac
Et validation des statuts

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Bernard CRUEIZE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Mr la maire rappelle :

Par courrier en date du 20 septembre 2013, l'Association d'émergence du Parc Naturel Régional de l'Aubrac a interrogé les 82 communes du périmètre d'étude de ce projet pour connaître leur intention d'adhérer au Syndicat mixte de préfiguration. Ce Syndicat mixte prendra le relai de l'Association d'émergence pour piloter la procédure de création du projet de Parc jusqu'à sa labellisation, attendue en fin d'année 2015.

NOTA- Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 03/02/2014

Pour extrait conforme au registre
Fait à MARCHASTEL le
13/02/2014
Le Maire

65 communes sur 82 ont validé leur adhésion à ce Syndicat qui sera donc composé, à sa création, des 3 Régions, des 3 Départements et des 65 communes.

Objet de la délibération :

Afin de finaliser la procédure administrative de constitution du Syndicat mixte de préfiguration, il est demandé aujourd'hui à chacun des membres :

- De confirmer son adhésion au Syndicat mixte de préfiguration ;
- D'approuver les statuts définitifs du Syndicat mixte de préfiguration dans lesquels la liste des 65 communes membres fondatrices a été ajoutée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **décide d'adhérer au futur Syndicat mixte de préfiguration du PNR de l'Aubrac ;**
- **approuve les statuts définitifs transmis par l'Association d'émergence du PNR de l'Aubrac.**

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des membres présents

Acte rendu exécutoire,
après dépôt ou
transmission en
Préfecture le 13/02/2014
et publication ou
notification
le 03/02/2014